



Arts.—William G. Sheppard.
Graines de Mill pour Oiseaux.—J. J. Veldou
Institut Canadien de Québec.—E. J. J. B.
Chouharré.

VENDREDI, 24 DEC. 1875.

Une Exécution.

La Chambre a été le théâtre mercredi soir d'une scène qui, il faut l'espérer pour l'honneur de nos institutions et le prestige de nos hommes publics, ne se renouvellera pas. On peut même compter, car il n'est pas probable qu'il se retrouve un député manquant de sens moral au point où le député de Témiscouata en a manqué, ni une majorité assez indulgente pour jeter un voile sur une pareille faute si, par impossible, il se rencontrait quelqu'un pour la commettre de nouveau.

On connaît les faits; nous n'avons pas besoin d'y revenir. Mais nous devons bien marquer de suite le contraste qui a présenté dès le début la conduite de l'opposition mise en regard de celle du ministère, contraste qui s'est maintenu jusqu'à la fin de cette triste affaire. M. Déchêne avait été élu à titre de libéral. Or comme le nombre de ses partisans n'était pas déjà trop grand, M. Joly devait naturellement tenir à n'en perdre aucun. Et cependant, lorsque M. Déchêne lui parla de son affaire, l'honorable chef de l'opposition lui déclara de suite qu'il ne devait pas compter sur lui pour le protéger si, comme c'était leur devoir de gardiens de l'honneur de la Chambre le procureur-général ou le solliciteur-général l'appelaient à répondre de son acte.

Le ministère ne devait pas se montrer si scrupuleux. Pour se procurer le vote de M. Déchêne, on n'hésita pas à lui promettre l'impunité et à écarter la pétition qui circulait contre lui, quoiqu'elle viât d'amis politiques dévoués et qui avaient bien droit à quelques égards.

L'impunité semblait en effet assurée à M. Déchêne; car si le ministère s'abstenait, l'opposition ne pouvait, d'un autre côté, prendre l'initiative d'une demande d'expulsion qui aurait ressemblé à une vengeance pour cause de trahison. Heureusement, qu'enhardi par la sécurité et sans doute animé par les encouragements qu'il recevait du ministère, M. Déchêne devait lui-même soulever la tempête. Le discours qu'il prononça pour expliquer son troisième ou quatrième vote ministériel, les impertinences qu'il crut devoir y mêler à l'adresse des députés de l'opposition fidèles à leur devoir, lui attirèrent de la part de M. Joly une verte leçon qui révéla à M. Irvine l'acte étrange qui devrait naturellement provoquer l'indignation d'un homme doué d'un sens si juste et si élevé de l'honneur. La position indépendante du député de Mégantic le mettait du reste en mesure plus que personne de saisir la Chambre de cette délicate question.

Il l'en a saisi, et a poussé la chose vers une solution avec autant de fermeté que de tact. Les défenseurs de M. Déchêne ont cherché à blanchir sa conduite et à faire croire que l'affidavit dans lequel il se déshonora était un acte méritoire pour lequel il avait réparé sa faute. Théorie que l'on peut qualifier de monstrueuse et qui a cependant sauvé le coupable de l'expulsion!

M. Irvine et, après lui M. Joly, en ont fait prompt et décisive justice. La parole d'ordinaire si calme et si mesurée de M. Irvine, avait pris un accent de noble colère. Quant à M. Joly, jamais peut-être il n'avait manié le sarcasme d'une façon aussi cruelle, et M. Chapleau qui avait accepté des ministères la tâche ingrate de protéger M. Déchêne, en a ressenti les atteintes.

gnier, car sa position au milieu de ses collègues sera désolante, mais intolérable. Le député de Témiscouata, sauvé d'une exécution plus complète par la pitié de la majorité, a subi à son siège la censure de l'Orateur.

Ceux qui, par commisération, venaient de le sauver, ont eu de suite l'occasion de s'en repentir. Comprenant mal sa position ou poussant l'assurance jusqu'au bout, M. Déchêne a répondu à la censure de l'Orateur par un petit discours dans lequel il s'est excusé de ce qu'il a fait en disant qu'il n'aurait jamais cru que la Chambre, fût composée d'immaculés!

Ces mots, qui contenaient à son adresse une si cruelle injure, ont fait promptement revenir la Chambre de son indulgence, et, si elle avait été de nouveau et sur le champ consultée, elle aurait cette fois prononcé l'expulsion à une grande majorité. Les députés en se voyant assimilés à M. Déchêne par M. Déchêne lui-même; en s'entendant dire par lui avec une brutale ironie: Je ne vous savais pas si vertueux, je ne vous croyais pas immaculés, ont amèrement regretté leur vote de complaisance.

Quoi qu'il en soit, la chose sera d'un bon exemple: elle apprendra aux candidats qui se croient tout permis, qu'on ne joue pas toujours impunément avec la bonne foi et l'honneur, et que même la trahison est impuissante à sauver complètement le coupable des conséquences de la faute commise au détriment de la vérité et du respect de soi-même.

L'Élection.

Le vote dans Québec-Centre ne sera pris que lundi, mais on peut dire que dès aujourd'hui la candidature de M. Tarte est morte: elle agonisait hier soir, et il y avait même des gens qui parlaient d'aller l'enterrer à Charlevoix.

Les espérances de ceux qui ont monté cette opposition où, sous prétexte de frapper M. Cauchon, on vise à atteindre le ministère fédéral, reposent sur trois choses: scission parmi les libéraux, concours de l'élément anglais, unanimité parmi les conservateurs. Or, il se trouve que ces trois éléments de succès manquent à la fois: les libéraux faisant taire toute autre considération devant l'intérêt de la ville et la nécessité de prêter main-forte à celui qui est appelé à personifier cet intérêt à Ottawa, voteront dans cette élection comme ils ont voté dans l'élection locale; l'élément anglais suivra en majorité les sages conseils de Chronicle; et bon nombre de conservateurs, mus par le même sentiment de la situation, s'abstiendront ou se rangeront du côté de M. Cauchon.

L'élection peut donc être considérée comme gagnée et gagnée à une grande majorité. Il n'en est pas moins important que tout le monde vote afin de grossir cette majorité. Plus elle sera considérable, plus les obligations du ministère fédéral à notre égard seront grandes, et plus la position de notre représentant à Ottawa sera forte pour y faire prévaloir nos intérêts.

P.S. Depuis que ce qui précède est écrit le Courrier du Canada nous a apporté la lettre de démission de M. Tarte.

Informations.

—La prorogation de la Législature a eu lieu après midi.
—Le Dr. Fortier se présente comme candidat libéral dans le comté de Chambly en opposition à M. Benoit, conservateur.
—Le bill d'incorporation demandé par l'Union des menuisiers de cette ville, a été rejeté par le comité des bills privés.
—On se rappelle que le rédacteur du West Durham News offrait de payer les dépenses d'une Commission Royale, si on voulait lui donner occasion de prouver ses avances contre M. Simpson. Maintenant il fait une petite collecte demandant la somme d'un dollar à chacun de ses amis pour payer les frais de sa défense devant la Cour Criminelle où M. Simpson s'est traduit pour lui fournir l'occasion demandée. Son beau zèle est bien ralenti, paraît-il, et au lieu de sublime qu'il voulait être il est devenu ridicule.
—Mardi dernier, dans la Chambre d'Ontario, M. Deroche a proposé un amendement allant à dire que la Chambre avait une confiance complète dans le gouvernement. Cet amendement a soulevé un débat animé, dans le cours duquel M. MacDougall accusa le Commissaire des terres de la couronne d'avoir falsifié les chiffres dans son département. Le procureur-général en essayant de répondre à l'hon. député de South Simcoe,

observa qu'on lui permettait de rester dans la Chambre bien qu'il fut déqualifié. MM. Ross, Gibson, Lauder, Sinclair, Creighton et autres députés prirent la parole. Après quelques remarques faites par MM. Finlayson et Graham, l'amendement de M. Deroche fut emporté par 54 contre 29.

—On lit dans le National: Comme on l'a déjà dit, M. Bellingham se présente dans Argenteuil pour le mandat aux Communes.

Il est probable qu'il sera élu sans opposition et que M. Cushing se présentera pour la Chambre locale. Bien que M. Cushing ait été déclaré inéligible pour les Communes, cela n'influe en rien sur l'élection locale. La loi ne peut avoir un effet rétroactif.

M. Cushing ne doit pas se laisser arrêter au début d'une carrière brillante, parce que la loi, dont nous n'apprécions pas l'interprétation, a pu permettre que son élection soit annulée, pour des raisons ridicules et insignifiantes.

En effet il a été déclaré inéligible parce qu'il était censé savoir que son frère faisait de la corruption, si ne le savait pas cependant; mais il aurait dû le savoir, dit la Cour. Si la Cour d'Appel avait revu ce jugement, il est probable qu'il aurait été renversé, malheureusement il paraît que la décision est finale.

Québec-Centre.

Il y a eu hier soir grande assemblée à Mont-Plaisant, des électeurs favorables à la candidature de M. Cauchon.

L'hon. M. Cauchon, le Dr. Kirwin, M. Pelletier et M. Prady ont pris la parole. De la foule s'est rendue chez M. Lemoine, rue St-Jean où les discours ont été repris.

L'hon. M. Cauchon, MM. Woods, Th. Hunt, Carrel, Pelletier, Taschereau, R. Millard, Sh-yhn, Le Vasseur, O'Farrel, le Dr. Kirwin, etc., ont pris tour à tour la parole.

Ce soir, autre assemblée au même endroit.

Société Française de Bienfaisance.

Hier soir, avait lieu à la salle du Patrochage une 2ème assemblée générale des Français pour adopter la constitution de la société et élire ses officiers pour l'année courante.

M. le Consul de France, fut prié de prendre la parole et présida l'assemblée. M. P. Cousin donna lecture de la constitution, qui fut adoptée à l'unanimité, et ensuite ratifiée unanimement au concours.

Il fut alors procédé à l'élection des officiers pour l'année courante. Voici le résultat: M. le Consul de France—Président Honoraire.

Dr. M. Poirrier—Président. J. Fuchs et J. B. Pailion—Vice Présidents.

J. Michel—Trésorier. P. Cousin—Secrétaire. MM. C. Cognon, H. Beaudry, E. Jacot, Théop. Robin, La. Boin et A. Chevrel—Commissaires.

M. le Consul de France remit officiellement le fauteuil au nouveau président, qui remercia l'assemblée de l'honneur qui venait de lui être fait.

Des remerciements furent votés au comté qui avait bien voulu se charger de l'élaboration de la constitution, et l'assemblée s'ajourna.

Débats Parlementaires.

Séance du matin. La Chambre s'ouvre à 11 h 30 heures. M. CHAPLEAU demande un état des salaires des shérifs et procureurs avec leurs émoluments. Il prétend que ces officiers ne sont pas suffisamment rémunérés.

L'HON. M. CHURCH dit qu'il partage l'opinion de l'hon. député de Terrebonne et qu'il verra à ce que justice soit rendue à ces officiers à la prochaine session.

L'HON. M. IRVINE signale aussi au gouvernement l'insécurité qui existe entre les salaires d'hérifs.

En réponse à M. Joly, M. ROBERTSON dit que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'accorder un bonus aux gendarmes de la paix et aux employés de la Cour à Montréal.

M. ANGENS.—Le gouvernement n'est pas encore en possession de renseignements suffisants pour recommander à cette Chambre de venir en aide aux colons de Dorchester qui se trouvent accidentellement dans ce mauvais état de choses. Les besoins de ces colons sont très pressants, le gouvernement donnera une attention particulière à leur demande. Pour le moment cependant, le gouvernement n'est pas en position de donner une réponse définitive.

M. BACHAND.—L'hon. Solliciteur-général pourra-t-il nous dire quand le gouvernement se propose de proroger les Chambres.

M. ANGENS.—Je crois que nous pourrions expédier la besogne de façon à pouvoir proroger les Chambres demain entre 2 et 3 heures.

L'HON. M. LAFRAMBOISE.—Dois-je comprendre, M. l'Orateur, que les documents dans la cause du Procureur-général vs. Rollo Midamichis, ne sont pas encore arrivés?

L'HON. M. CHURCH.—Je ne sais pas. Ces documents devaient arriver aujourd'hui.

L'HON. M. LAFRAMBOISE.—Eh bien, M. l'Orateur, nous avons essayé par tous les moyens possibles depuis le commencement de la session, d'avoir ces documents, afin d'obtenir l'opinion du gouvernement.

Le 2 novembre dernier, le gouvernement recevait de la part de ses avocats, information qu'il pouvait faire appel du jugement rendu par le juge Johnson dans l'affaire des Tanneries. C'est pour cela, que nous avons demandé tous les documents. Depuis ce temps la l'hon. Procureur-général a eu le dossier en mains, mais, paraît-il, n'a pas pu se former une opinion.

L'HON. M. CHURCH.—J'ai eu le dossier, mais je n'ai pas pu me former une opinion sur la question, parce que j'ai dû renvoyer le document à Montréal à la demande des juges qui voulaient le reconstruire.

L'HON. M. LAFRAMBOISE.—M. l'Orateur, pour tout sans avoir vu les papiers, j'ai tellement confiance dans la cause que je serais en faveur d'un appel. Quant aux hon. membres de la Chambre qui n'ont pas ou les papiers, on ne peut exiger d'eux qu'ils expriment une opinion. Je laisse au gouvernement toute la responsabilité de la chose, et comme ma motion, à la veille de la prorogation, ne peut plus être utile, je la retire.

M. ANGENS.—Je regrette que l'hon. député de Shefford, dans sa grande mansuétude pour le gouvernement, essaye de rejeter sur lui la responsabilité de fautes qu'il ne peut avoir commises. Il tente de rendre le gouvernement responsable du fait que les membres de la Chambre n'ayant jamais réussi à avoir les documents, n'ont pu se former une opinion sur la question.

Plusieurs voix à gauche.—Hear! Hear!

M. ANGENS.—Je crois que l'on fait des remarques d'approbation. (Rires.)

M. ANGENS.—Aujourd'hui, M. l'Orateur, on essaie de rejeter sur le gouvernement la responsabilité de ce qui est arrivé. Quand à on demande le dossier? Ce n'est que le 15 du courant que des résolutions ont été proposées demandant appel du jugement rendu par le juge Johnson. Ce n'est que cette semaine qu'on a demandé le dossier. Si l'on demandait que la Chambre se prononcât sur ce point, l'on devrait prendre les moyens nécessaires pour cela. Ce document est si volumineux qu'il aurait fallu six copistes pour faire des copies. Cela aurait pris 36 jours.

M. JOLY.—Hear! Hear!

M. MARCHAND.—Il fallait en mettre 36.

M. ANGENS.—Quand on a eu le dossier à Québec, il a fallu le remettre de suite, parce qu'à Montréal on en avait besoin. Si l'on demandait que la Chambre se prononcât sur ce point, l'on devrait prendre les moyens nécessaires pour cela. Quel est celui qui a amené la question en Chambre, qui en a fait celle-ci le premier? Si ce n'est l'hon. Procureur-général lui-même, il a annoncé que les moyens nécessaires d'avoir l'opinion du gouvernement d'en appeler, il aurait dû lui-même, prendre les moyens de mettre la Chambre de se faire une opinion sur la question. L'hon. Proc. Général a eu le dossier pendant deux jours, et il dit qu'il n'a pas eu le temps de se former une opinion sur une affaire qui pourtant il connaissait assez bien déjà.

M. CHURCH réitère ses assertions qu'il n'a pu prendre une copie sans avoir suffi sur le dossier pour se faire une opinion.

M. JOLY.—L'hon. Proc. Général a vu lui-même combien le dossier était volumineux. Il l'a eu deux jours en mains et n'a pas pu se former une opinion indépendante sur le sujet, parce qu'il n'a pas eu le temps de l'étudier. Nous en venons à ce que l'hon. Sol. Gén. nous accuse de ne pas avoir pris les moyens nécessaires d'avoir l'opinion de la Chambre, et d'avoir formulé une demande à la dernière heure. Mais quel est donc le parti qui dans cette Chambre, a dit d'abord qu'il désirait avoir l'opinion de la Chambre sur le point en litige?

Le gouvernement le sait bien, et le gouvernement sait aussi qu'il n'a rien fait dans ce sens. Je prétends donc qu'il est responsable de ce qui est arrivé. L'hon. député de Shefford s'est levé de son siège de jour en jour pour demander son gouvernement quand le dossier arriverait. Il n'a pu rien obtenir. Je crois qu'il a parfaitement raison de croire qu'on a voulu jouer la comédie et de rejeter la responsabilité du fait sur le gouvernement.

M. CHURCH prétend que si les hon. députés de l'opposition avaient été au cours dans leurs démarches, ils seraient arrivés à leur but.

M. WURTEL dit qu'il n'a pas peur d'accepter la part de responsabilité qui lui revient dans telle ou telle question. Mais avant de se prononcer sur une question de genre de celle qui occupe en ce moment l'attention de la Chambre, il veut voir tous les documents qui se rapportent à cette question.

La motion est retirée.

Le bill No. 12 pour rendre obligatoire l'enregistrement de domaines coutumiers ouverts avant le 1er août 1866, présenté par M. Wurtele, le bill No. 16 pour assurer les privilèges des hommes de cages, présenté par M. Mathieu, et le bill No. 91 pour incorporer la Société des Artistes canadiens de la ville de Montréal, présenté par M. Taillon, sont retirés.

M. PAQUET propose la seconde lecture du bill No. 109 pour amender l'acte 38 Viet. Ch. 22. Il explique de nouveaux raisons urgentes qui militent en faveur de l'adoption du bill et demande que l'exception que l'on a fait l'an dernier en faveur de Bonaventure embrasse aussi Gaspé. Il y a un nombre suffisant de notaires dans le comté pour l'expédition des affaires, et de plus il y en a un aux îles Magdelaine.

M. ANGENS.—Dans le comté de Bonaventure les communications sont faciles,

tandis que dans le comté de Gaspé, c'est tout le contraire. Il y a un bon nombre de rivières sur lesquelles il n'y a pas un seul pont. De plus le comté à 100 lieues de côté. Les îles Magdelaine sont à 40 lieues de la côte, et M. Poinchaud qui y réside n'est pas un notaire pratiquant, et n'a réellement que le titre de la profession. J'espère que l'hon. député n'insistera pas sur la seconde lecture de son bill.

M. JOLY.—Mais M. l'Orateur, il y a dans l'adoption de ce bill un simple acte de justice. Il y a la loi du pays qui donne aux curés, ministres, juges de paix etc., le droit de passer des actes notariés, mais que ce sera l'exception lorsqu'il y aura deux notaires établis dans le comté de Gaspé. C'est sur la foi de cette loi que deux notaires sont allés se fixer dans le comté.

Que l'on accorde au praticien dans un certain arrondissement.

M. PAQUET dit qu'il a même un amendement à suggérer dans ce sens.

M. ANGENS.—La chose me paraît un peu possible.

Plusieurs voix.—Non!

Une voix.—Mais alors il faudrait faire un cadastre.

M. ANGENS fait motion que le bill ne soit pas lu une deuxième fois, mais renvoyé à six mois.

Adopté sur la division.

Ajourné, il est 44 heures.

Télégraphie générale.

Londres, 23.

Une dépêche spéciale de Paris au Télégraph, de Londres, dit:

Un seul passager a péri à bord du steamer Louisiana. Toutes les autres personnes qui y ont péri faisaient partie de l'équipage.

Un journal de Madrid, El Cronista, organe du ministère, annonce que le gouvernement espagnol a décidé d'envoyer des renforts de troupes considérables à Cuba.

Un journal de St. Pétersbourg L'Inaïde Russe, publie la nouvelle suivante: Des émissaires du Khokand travaillent à soulever à la révolte les tribus sujettes à la Russie dans le voisinage d'Utrape et de l'Ouzbistan.

L'armée russe leur a livré bataille et a remporté la victoire après avoir été repoussé une première fois. Les insurgés ont perdu 300 hommes. L'insurrection est maintenant réprimée.

Le Prince de Galles a débarqué aujourd'hui à Calcutta et a été magnifiquement reçu.

Londres, 24.

Une dépêche de Berlin adressée au Times, nous apprend que le prince Monténégro a négocié un emprunt d'un million de dollars, emprunt garanti par la Russie.

On annonce également que l'agent américain Cettingue a décidé de prêter à donner des commandes de canons et de carabines.

Le correspondant du Times écrit que la seule explication qu'on puisse donner de l'attitude prise par le Monténégro, est que le gouvernement s'attend sous peu avoir l'avantage d'intervenir.

Une dépêche de Vienne au Times contient la nouvelle suivante: Une note diplomatique des puissances du Nord a été adressée à la France, à l'Angleterre, et à l'Italie contenant un projet de réforme pour la Turquie.

Ces puissances sont priées de donner leur plus ferme appui aux changements proposés.

Le Times, dans un article éditorial dit: Nous sommes prêts à demander que la clause du traité de Paris, défendant l'intervention du Sultan avec ses sujets soit résiliée et que les puissances étrangères soient permises d'intervenir, si c'est nécessaire pour l'intérêt commun; et que la Turquie soit considérée comme un pays ayant besoin de secours des puissances européennes.

Paris, 23.

Le bill concernant les districts électoraux a été pris en considération aujourd'hui. Il a été proposé par le gouvernement et adopté que Paris n'aurait le droit d'élire que 30 députés à la Chambre basse au lieu de 25, et Lyon 6 seulement au lieu de 8.

L'opposition s'est fortement prononcée contre l'amendement.

Vienne, 23.

La Correspondance annonce que le Sultan fait les plus grands sacrifices d'argent pour armer, sur terre et sur mer. Des commandes considérables de canons et de navires ont été faites.

On a découvert en Turquie un complot monté contre les chrétiens; 36 turcs impliqués dans la conspiration ont été arrêtés.

Berlin, 23.

On croit généralement ici que la partie la plus importante de la note adressée aux puissances du Nord contient ce qui suit: L'ambassadeur des puissances neutres à Constantinople exercera un contrôle permanent dans l'exécution des réformes proposées en cette province.

Caire, 23.

Il est rumored que le Khédive travaille à négocier les actions d'Égypte et du Canal de Suez. L'Angleterre, et M. de Lesseps—représente plusieurs capitaines français—sont les plus hauts enchérisseurs.

Havana, 23.

qui commande ces bandits. Une compagnie de cavalerie part demain pour San Diego.

Plus récent.

Une dépêche de San Diego dit qu'un courrier venu de San Raphaël, capitale de la Basse Californie, rapporte que les révolutionnaires ont attaqué cette ville et massacré le gouverneur et 29 des principaux citoyens. Les bandits ont saqué et pillé la ville.

NECROLOGIE.

Vendredi dernier, 17 courant, ont eu lieu dans l'église St. Jean Baptiste de Montréal au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles, les funérailles du Rév. Messire Théophile I. Giroux, curé de St. Hyppolite.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. D. A. Coutlée, L. Z. Mallette, L. F. Daoust et P. Bruchési.

La levée du corps fut faite par Mgr. J. J. Vinet, ancien curé du Sault-au-Récollet.

Le service fut chanté par le Révérend M. Delavigne, directeur du grand séminaire et confesseur du regretté défunt. L'absoute a été faite par Mgr. E. C. Fabre, qui a bien voulu donner de l'indulgence d'estime à la famille aillée.

Nous croyons être ici l'interprète de sa famille en offrant à Sa Grandeur ainsi qu'au Révérend M. Ménard, les remerciements les plus sincères pour tout le trouble qu'ils se sont donné pour les funérailles et pour adoucir les douleurs des parents et amis du défunt.

Si il est quelque chose qui soulage des cœurs affligés en de semblables épreuves, c'est bien certainement de tels témoignages d'amour et de respect venant de si haut.

Au chœur on remarquait Sa Grandeur Mgr. E. C. Fabre, Ev. de Gratiopolis, Mgr. J. J. Vinet, C. Dufresne, chanoine, et les RR. MM. Brassard, ancien curé de St. Roch; S. Ménard, curé de St. Jean-Baptiste; A. Baril, vicarier; Jos. Gratton, curé; J. B. Bourget, O. Sauvé, vicarier de St. Henri; J. Aroumbault, J. A. Filiault et P. Marois, SS.; J. G. Watier, curé de St. François de Sales; Ph. Probst, O. M. L.; M. Dugas, curé, Nativité d'Hochelega; P. L. Espierre, ancien curé de St. Henri; A. Belanger, C. S. V.; A. Houe, vicarier de St. Gabriel; A. Séguin, curé de Ste. Cunégonde; L. Piéte, ancien curé, chapelain; A. Peléaud, du grand séminaire; Z. Racicot et S. C. Charrette, vicarier, St. Vincent de Paul; L. H. Paré, chapelain; A. Dubuc, de l'église de Sacré-Cœur; M. T. A. Adam; L. Bonin; A. Delphousse, R. Prud'homme, E. Demers, et M. T. Brouillet, Sec.

Les Rév. MM. A. Deschamps, du Séminaire, et Z. Racicot, de St. Vincent, confère de classe du défunt, faisaient l'office de diserte et sous diserte.

Des paroissiens de St. Roch s'étaient aussi rendus, afin de donner une dernière marque d'estime et de reconnaissance au regretté défunt.

La communauté des Saints Noms de J. M. Hochelega, était représentée par deux religieuses, dont une, Sœur Marie du Rédempteur, était sœur du Rév. M. Giroux. Les Sœurs Grises y étaient aussi représentées; en un mot tous ceux qui ont connu le défunt s'étaient empressés de témoigner par leur présence combien ils l'estimaient et appréciaient ses vertus et ses qualités.

Le Rév. M. T. Giroux n'est plus; la tombe s'est fermée sur ses restes vénérés, mais sa mémoire restera en bénédiction parmi tous ceux qui l'ont connu. Il est mort jeune, mais après une carrière bien remplie, et en faisant à Dieu glorieusement le sacrifice de sa vie. Puissent ses bons exemples encourager parmi tous qu'il a laissés pour pleurer sa fin prématurée.—Communiqué.

Nouvelle Religieuse.

Le Rév. Messire J. B. Allard, missionnaire de Key West, Floride, décédé le 9 du courant, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

C. A. COLLET, Prêtre, Secrétaire.

Archevêché de Québec, 23 déc. 1875.

Québec-Centre.

Il y aura tous les soirs, à 7 heures, aux salles d'encaissement de M. Oct. Lemoine, rue et faubourg St. Jean, et à la maison d'École, rue St. Simon, quartier Montcalm, assemblées des électeurs favorables à la candidature de l'hon. M. Cauchon. Les comités se réuniront au même endroit tous les soirs.

Il y aura également tous les soirs comités à l'Hôtel Albion, à 7 heures p. m., pour les électeurs du Palais favorables à la candidature de M. Cauchon.

FAITS DIVERS.

SALLE VICTORIA.—Mardi soir, et y aura une soirée dramatique à la Salle Victoria.

Cette soirée sera donnée par le Prof. Andrew et Miles. McFarry et Reason, deux de ses élèves, qui seront assistés de M. E. A. Bishop, organiste de la cathédrale anglicane.

On peut se procurer des billets chez M. Morgan, et au magasin de journaux de Wright & Cie.

On réserve des sièges chez M. Morgan.

"CHRISTOPHER COLUMB"—L'étude de cette brillante partition marche à merveille. Hier soir, les répétitions des chœurs et de l'orchestre ont été faites avec succès.

Christophe Colomb verra les feux de la rampe dans la première quinzaine de janvier.

Les répétitions pour les chœurs et l'orchestre auront lieu désormais les lundis et mercredis de chaque semaine aux mêmes endroits.

REPÉTITION.—Il y aura mardi prochain, à 7 h. au magasin de MM. Vézina, répétition des chœurs de l'orchestre qui prennent part au concert de la St. Jean-Baptiste.

Les différentes personnes qui veulent bien prêter leur concours à ce concert sont respectueusement invitées de ne pas oublier la répétition de mardi prochain.

ATTENTION.—Le rond à patiner "Canada," rue Ste. Anne, sera ouvert demain après-midi à 2 heures, et le temps le permet.

Tout patineur non-souscripteur sera admis pour 15 cts. chaque.

LA PRESSE.—Hier soir, après la séance de la Chambre, les membres de la presse, en assemblée spéciale, sur proposition de M. Jordan, secondé par M. Vohl, ont adopté à l'unanimité la résolution suivante: "Que les remerciements les plus sincères soient votés à l'hon. P. Fortin, orateur de l'Assemblée Législative, pour la courtoisie et la bienveillance dont il a fait preuve envers tous les membres de la presse pendant cette session."

POMPE À VAPEUR.—Il a été décidé à la dernière réunion du Conseil de Ville à Lévis, que la pompe à vapeur, achetée dernièrement serait temporairement placée près de la citerne Chabot, quartier Notre-Dame. Un comité composé du Maire et de MM. Lawlor et Cloutier, a été nommé pour décider qu'elle sera l'endroit où l'on conviendrait le plus avantageux où l'on devra placer cette pompe à incendie.

UNE VISITE.—Comme on pourra le voir par l'annonce que nous publions, MM. C. Duquet & Cie offrent en vente à une immense réduction un assortiment considérable de bijoux, etc., importés des premières maisons manufacturières de l'Europe. Il n'est pas nécessaire de faire de la réclame à la maison Duquet & Cie; tout le monde s'accorde à déclarer que nous trouvons chez eux, outre le bon marché, un assortiment considérable de bijoux, montres, etc., qui ne laissent rien à désirer, tant sous le rapport du fini, que sous celui du bon marché.

ASSAUT.—Avant-hier soir, vers 8 heures, coin des rues Richmond et Ste. Marie, un citoyen paisible a été assailli par d'autres citoyens qui ont essayé de le dépouiller de l'argent qu'il avait sur lui.

On lui a meurtri la figure.



Approvisionnement de l'entente et SOUMISSIONS.

Des Soumissions etendues au Bureau du Penitencier...

COMBUSTIBLE. 40 cordes Bois de Chauffage...

Marchandises seches. 230 vgs Tweed Gris Halifax...

CUIR. 700 lbs. Cuir à Semaille...

QUINCAILLERIE. 1400 lbs. Clou Coupé de 3 à 6 pouces...

PENTURES et HUILES. 400 lbs. Blanc de Plomb...

Provisions et Epicerie. 250 lbs. de Blanc de Beuf...

VENTE GRAND SACRIFICE. 4000 lbs. de Fer Plat assorti...

Duprat, Delagrave & Cie. Agents d'Immeubles et Courtiers...

Hareng de Labrador. Les Soussignés, informant leurs amis...

AVIS. I. PARENT & Cie, Tonneliers, informant leurs amis...

Traverse du Grand-Tronc. Jusqu'à nouvel avis, le Vapeur A. ROTIC...

Grande Vente à Bon Marché. Les Célèbres Biscuits DE LA MAISON VIAU & FRERE, MONTREAL...

H. TREMBLAY & CIE. MARCHANDS EPICIERES, No. 89, coin des rues de l'Eglise et des Fossés, St. Roch.

GRAND AVANTAGE OFFERT AU PUBLIC. Marchandises d'Automne et d'Hiver TELLES QUE...

THOMAS McCORD, Rue St. Vallier, St. Roch. Pied de la Côte d'Abraham.

VENTE GRAND SACRIFICE. 4000 lbs. de Fer Plat assorti...

Duprat, Delagrave & Cie. Agents d'Immeubles et Courtiers...

Hareng de Labrador. Les Soussignés, informant leurs amis...

AVIS. I. PARENT & Cie, Tonneliers, informant leurs amis...

AVIS. I. PARENT & Cie, Tonneliers, informant leurs amis...

DASTOUS, ST. LAURENT ET CIE., MARCHANDS QUINCAILLERS.

Huile Extra pour Engins. Les Soussignés, à leur Magasin, No. 89, RUE ST. PIERRE...

Poèles. Ils ont en magasin un assortiment considérable de POELES à Bois et au Charbon...

Pompes Hydrauliques. Egalement en magasin un stock considérable de POMPES HYDRAULIQUES...

Extincteur King. Ils ont en magasin un assortiment de tous les modèles de King...

Pompes à Vapeur de King. Les Soussignés sont aussi Agents pour les fameux POMPES à VAPEUR DE KING...

Peinture Glacée. Ils ont en magasin un assortiment de toutes les couleurs de Peinture Glacée...

Tranche Brevetée. Agents pour la vente des TRANCHES BREVETÉES de Aharu & Walsh...

DASTOUS, ST. LAURENT & CIE., MARCHANDS QUINCAILLERS, No. 50, Rue St. Pierre, Québec, 15 oct. 1875.

Extrait Liquide de Bœuf Par Liebig. Tout le monde sait dans les cas de Diète...

Poudre à Pâte de Cameroun. Cette Poudre contenant dans sa composition du beurre et des œufs...

Le Célèbre Condiment Nutritif de Cameroun. A été reconnu supérieur à toutes les préparations en usage pour améliorer et retarder l'état de la digestion...

Le Journal DES ANNONCES. Quatre-vingt-dixième Edition. Contenant une liste complète de toutes les Villes des Etats-Unis...

La Compagnie Canadienne de CAOUTCHOUC. CONFECTIONNEUR des CEINTURES et COUVERTURES à Pâte, BOYAUX, PLAQUES pour Joints de Machines à Vapeur...

AVIS. I. PARENT & Cie, Tonneliers, informant leurs amis...

Tableau indiquant l'heure du Départ des Malls. BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, Décembre 1875.

Table with columns: DIRECTION, MALLS, CLOCS, A.M. P.M., and departure times for various routes like OTTAWA, QUÉBEC, etc.

LE CHEMIN DE FER DE LEVIS & KENNEBEC. Tableau des Heures de départ et d'arrivée.

Pastilles Pectorales DR. NELATON. Ces PASTILLES SONT GARANTIES.

ATTENTION! BONNE AFFAIRE. Achats de Nouveautés. 10 PAR CENT D'ESCOMPTE.

J. LAMB. No. 8, rue St. Jean, en dehors. On prie les acheteurs de faire une visite au magasin...

ALLEZ FAIRE vos ACHATS D'AUTOMNE. L'enseigne de la Feuille d'Arbre.

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

La dernière merveille.—La pierre la plus précieuse du monde. La Pierre à Parfumer Brézillienne.

CIE. DE CRAYONS AIGLES. NOUVELLEMENT INVENTES, ENCRE ET CRAYON à IMPRIMER.

LE CHEMIN DE FER DE LEVIS & KENNEBEC. Tableau des Heures de départ et d'arrivée.

Pastilles Pectorales DR. NELATON. Ces PASTILLES SONT GARANTIES.

ATTENTION! BONNE AFFAIRE. Achats de Nouveautés. 10 PAR CENT D'ESCOMPTE.

J. LAMB. No. 8, rue St. Jean, en dehors. On prie les acheteurs de faire une visite au magasin...

ALLEZ FAIRE vos ACHATS D'AUTOMNE. L'enseigne de la Feuille d'Arbre.

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

GRANDE OUVERTURE DE L'AUTOMNE. MARCHANDISES SECHES EN ABONDANCE.



UN CHELIN PAR PIASTRE. En magasin, nous avons le premier et le meilleur...

MAISON JACQUES-CARTIER. qui vous offre un CHELIN PAR PIASTRE DE REDUCTIONS...

AVIS AU PUBLIC. La grande vente de Marchandises Seches au détail chez T. ELZ GIFFARD...

J. & W. REID, 40, Rue St. Paul, Québec. MANUFACTURIERS DE PAPIER SECURÉ...

ATTENTION! BONNE AFFAIRE. Achats de Nouveautés. 10 PAR CENT D'ESCOMPTE.

J. LAMB. No. 8, rue St. Jean, en dehors. On prie les acheteurs de faire une visite au magasin...

ALLEZ FAIRE vos ACHATS D'AUTOMNE. L'enseigne de la Feuille d'Arbre.

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

UN CHELIN PAR PIASTRE. En magasin, nous avons le premier et le meilleur...

MAISON JACQUES-CARTIER. qui vous offre un CHELIN PAR PIASTRE DE REDUCTIONS...

AVIS AU PUBLIC. La grande vente de Marchandises Seches au détail chez T. ELZ GIFFARD...

J. & W. REID, 40, Rue St. Paul, Québec. MANUFACTURIERS DE PAPIER SECURÉ...

ATTENTION! BONNE AFFAIRE. Achats de Nouveautés. 10 PAR CENT D'ESCOMPTE.

J. LAMB. No. 8, rue St. Jean, en dehors. On prie les acheteurs de faire une visite au magasin...

ALLEZ FAIRE vos ACHATS D'AUTOMNE. L'enseigne de la Feuille d'Arbre.

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...

UN IMMENSE SACRIFICE. Comme on pourra s'en convaincre en faisant une visite à notre Magasin...